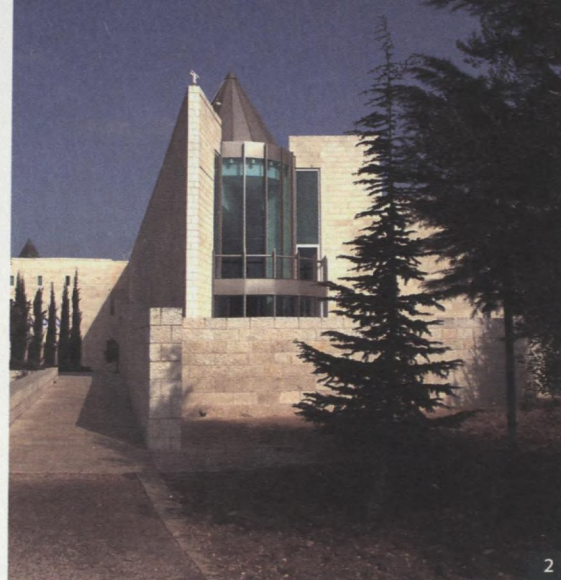




De même, les juristes canadiens et israéliens entretiennent des liens étroits. Outre qu'ils ont tous deux un régime de common law et qu'ils prônent l'indépendance de la magistrature, le Canada et Israël partagent plusieurs valeurs, notamment l'importance de la primauté du droit. En 1999, les deux pays ont signé un traité d'entraide judiciaire en matière pénale et une déclaration d'intention relative à la coopération dans le domaine du droit et à la promotion de l'échange de juristes clés, renforçant ainsi des relations bilatérales déjà bien ancrées. Au début de la décennie était créé le programme canado-israélien de coopération juridique, premier projet concerté entre le Canada et Israël concernant les droits de la personne et la réforme juridique. Ce programme vise le partage de l'expérience en matière de droit, notamment l'expérience liée à l'interprétation et aux effets de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans le cadre de ce programme, de nombreuses conférences ont été données et des visites bilatérales de juges des cours suprêmes du Canada et d'Israël ont amené ces

deux instances à nouer d'étroites relations, une collaboration qui a grandement profité aux deux pays. À titre d'exemple, la Cour suprême israélienne étudie bien souvent la jurisprudence canadienne avant de rendre ses décisions. Pour sa part, le Canada a tiré parti de l'expérience et de la compréhension d'Israël quant au rôle et à l'orientation du droit international, ce qui lui a permis d'étendre ses propres travaux dans ce domaine en pleine évolution.

Le 1^{er} septembre 2003 marquait l'entrée en vigueur de l'Accord intérimaire de sécurité sociale entre le Canada et Israël, qui dispense les travailleurs temporaires canadiens détachés en Israël par leur employeur de cotiser au régime de pension de ce pays tout en demeurant couverts par celui du Canada. Cette entente, qui profite également aux travailleurs israéliens affectés temporairement au Canada, vise principalement à encourager la collaboration entre les organismes du secteur privé et à favoriser les occasions d'avancement professionnel à l'échelle internationale.